

Contrat de partenariat

Vu le besoin d'un engagement de la RIDEDEC sur le terrain qui est le territoire de la République Démocratique du Congo.

Vu la nécessité pour la RIDEDEC de collaborer avec d'autres acteurs de développement agissant sur place en République Démocratique du Congo.

Vu l'efficacité de l'action de L'Association de Boulangeries Artisanales du Congo, ABAC en sigle, prouvée par les actions qu'elle réalise en République Démocratique du Congo.

Vu la volonté des ces deux associations La RIDEDEC et L'ABAC d'œuvrer dans le sens du développement.

Il a été décidé ce qui suit:

Ce jour du Lundi 20 octobre 2003, l'association RIDEDEC (Recherche d'Initiative pour le Développement du Congo) basée au 02, *rue du Docteur Ménard 92240 Malakoff, France.*

Représentée par Mr MASAMBA MA NGOMA Christophe et l'association ABAC

(L'Association de Boulangeries Artisanales du Congo) basée au 181/C, Avenue

Enseignement Q. Lodja, Commune de Kasa Vubu, Kinshasa-RDC,

représentée par Mr MAYIMONANGA MAYUKUA Séraphin, signe le présent accord de partenariat.

Cet accord permettra à partir de ce jour aux deux associations de collaborer pour assurer le succès des Buts définis dans leurs STATUS respectifs.

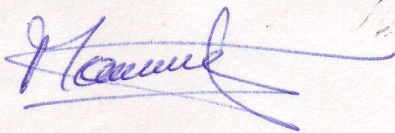
Le présent accord engage les représentants de la RIDEDEC à Kinshasa Mr NZONZOLO Mbala Jean Pierre et Mr NSIMBA Diakiese.

Fait à MALAKOFF , le 20 octobre 2003

Pour l'Association de Boulangeries Artisanales du Congo, ABAC.

Le président national : Mr MAYIMONANGA MAYUKUA Séraphin

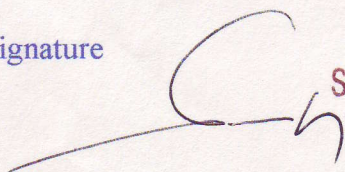
Signature



Pour la RIDEDEC

Le président: Mr MASAMBA MA NGOMA Christophe

Signature



R.I.D.E.C.

Siège : 2, Rue du D. MENARD

92240 MALAKOFF